

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 octobre 2019 à 19 h dans la salle du conseil de la mairie, après convocation légale du 21 octobre 2019, sous la présidence de Jean Charles GIOVANELLI, Maire de Spicheren.

Membres en exercice : 23

Nombre de suffrages : 20 jusqu'au point 3 et 22 à partir du point 4

Présents (19 jusqu'au point 3 et 20 à partir du point 4) :

Jean Charles GIOVANELLI, Claudine KLEIN (arrive au point n°4), Stéphane KNOLL, Marcelle RIEDEMANN, Jacqueline BOUSCH, Claude KLEIN, Huguette MALICK, Régine KÖHLER, Patrice KALIS, Thierry KEMPF, Hervé SCHWEITZER, Thierry GREVIN, Emmanuel KNOLL, Alain WEISLINGER, Christine WEITER, Patricia TONNELIER, Cyrille WEISS, Thierry BOUR, Jean-Marc STEUER, Laetitia DIETSCH-EGLOFF.

Procurations (2) :

Marie Andrée WELSCH pour Claudine KLEIN à partir du point n°4
Christiane HAMANN pour Christine WEITER

Absent excusé (1)

Laurence MALPARTY

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation de la séance du conseil du 27 septembre 2019**
- 2. Vente terrain rue Kleinwitz**
- 3. Achat terrains rue Abbé Collowald**
- 4. Commission DSP**
- 5. Mise à jour contrat de location du pylône sis au Pferdebrunnen**
- 6. Déclarations d'Intention d'Aliéner**
- 7. Divers**
- 8. Informations**

1. Approbation de la séance du conseil du 27 septembre 2019

Après relecture par le Maire de l'ordre du jour, Le Conseil Municipal adopte par 14 voix pour et 6 abstentions le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2019.

2. Vente terrain rue Kleinwitz

Sur demande de M Steve ZAREMBA et Mme Jessica KOCH en date du 12 avril 2019, Vu l'avis des Domaines en date du 10 octobre 2019 (annexe 1),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de vendre à M Steve ZAREMBA et Mme Jessica KOCH la parcelle n°447 section 16 d'une surface de 350 m² au tarif de 118 € le m² soit un total de 41300 €,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte et/ou document se rapportant à cette vente.

3. Achat terrains rue Abbé Collowald

Monsieur Claude Klein, étant concerné par ce point, ne participe pas au vote.

Suite à la construction de l'espace Joseph Allmang et afin de pouvoir circuler convenablement dans la rue Abbé Collowald et la rue de l'Eglise,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acheter à Mme Valérie GASPARINI une surface de 135 m² rue de l'Eglise et 23 m² rue Abbé Collowald = 158 m² au tarif de 118 €/m² soit un montant de 18 644 €,
- d'acheter à M et Mme Joseph KLEIN une surface de 9 m² rue Abbé Collowald au tarif de 118 €/m² soit un montant de 1 062 €,
- d'acheter à M et Mme Pascal WAGNER une surface de 5 m² rue Abbé Collowald au tarif de 118 €/m² soit un montant de 590 €.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte et/ou document se rapportant à cet achat.

4. Commission DSP

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et particulièrement ses articles L 1411-1, L1411-5, L 1411-6 et L 1411-7 ainsi que ses articles D 1411-3 à D 1411-5,

Considérant que la commission de délégation de service public est composée, outre le maire, président, de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, **Décide** de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission de délégation de service public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Conformément à l'article D 1411-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a fixé les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public.

Dans ce cadre, deux listes ont été déposées :

- Liste 1 : Groupe majoritaire

Titulaires : BOUSCH Jacqueline – MALICK Huguette – KLEIN Claudine

Suppléants : SCHWEITZER Hervé – DIETSCH-EGLOFF Laetitia – RIEDEMANN Marcelle

- Liste 2 : Opposition
Titulaire : TONNELIER Patricia
Suppléant : WEITER Christine

L'Assemblée est donc invitée à bien vouloir procéder à bulletin secret à l'élection de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants appelés à siéger à la commission de délégation de service public.

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 22 (vingt-deux) - il y a eu 0 (zéro) enveloppe vide

Résultats du scrutin

- Nombre de votants : 22
- Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 22
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1
- Nombre total de suffrages exprimés : 21
- Quotient : 7
- Nombre de suffrages obtenus :
 - . Liste 1 : 15 voix
 - . Liste 2 : 6 voix

La répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste conduit aux résultats suivants :

- . Liste 1 : 2 sièges
- . Liste 2 : 1 siège.

Sont donc désignés membres de la commission de délégation de service public :

- en qualité de membres titulaires :

BOUSCH Jacqueline – MALICK Huguette – TONNELIER Patricia

- en qualité de membres suppléants :

KLEIN Claudine – SCHWEITZER Hervé – WEITER Christine

5. Mise à jour contrat de location du pylône sis au Pferdebrunnen

Deux avenants à la convention d'occupation ont déjà été signés par les différentes parties, le premier en juillet 2012 et le deuxième en février 2015 pour diverses modifications.

Pour cette mise à jour, il s'agit d'acter qu'en date du 1er janvier 2018, FPS TOWERS est devenu ATC France. Notre contrat actuel est un ancien contrat FPS Towers, c'est pourquoi nous devons harmoniser notre bail au format ATC France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité

- d'autoriser le Maire à signer l'autorisation d'occupation temporaire domaine public avec la société ATC FRANCE.

6. Déclarations d'Intention d'Aliéner

Les D.I.A. parvenues en mairie concernent :

- un terrain cadastré section 3 parcelle 956/490 bâti sur terrain propre ;
- deux terrains cadastrés section 11 parcelles 236/166 et 248 bâtis sur terrain propre ;
- un terrain cadastré section 3 parcelle 945/307 non bâti ;
- deux terrains cadastrés section 3 parcelles 689 et 838 bâtis sur terrain propre ;
- un terrain cadastré section 4 parcelle 650/649 bâti sur terrain propre.

L'acquisition de ces biens ne présentant aucun intérêt pour la commune,
le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption sur ces parcelles.

7. Divers

- Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France : les débats sur la nouvelle tarification des ordures ménagères sont en cours. Des réunions sont prévues en novembre et le Conseil Communautaire se prononcera le 5 décembre 2019. Le Maire présentera un rapport en commissions réunies le 25 novembre et demandera l'avis de chacun de ses conseillers.

8. Informations

Permis de construire : néant

Espace Joseph Allmang : portes ouvertes le 26 octobre 2019 de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h

Manifestations :

27.10 : Kirb par Jumelage Charente

31.10 : Halloween par l'USS Football

03.11 : salon de la gourmandise par le CPN

08.11 : Défilé de la Saint Martin par l'APES

11.11 : cérémonie patriotique

16.11 : Murder Party à la Bibliothèque Municipale

17.11 : Volkstrauertag (VDK)

24.11 : repas caritatif pour Aline DENAY à la salle polyvalente

24.11 : Sainte Cécile (Harmonie Municipale)

30.11 : Marché de Noël par l'APES

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 6 décembre 2019 à 19 heures

Fin de la réunion à 20h25.